

ENVOI PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 25 novembre 2002

À l'attention de Chantale Dubreuil
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale
365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7

Objet : Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent
 Questions complémentaires du 25 novembre 2002 , n^{os} 1 à 6.

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le *projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent* la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.1

Question 1 Les espèces rencontrées dans le ruisseau de la décharge du lac Sergent

Lors de l'audience, la représentante de la FAPAQ a indiqué que la pêche électrique effectuée à trois sites dans le ruisseau de la décharge du lac Sergent avait permis de capturer six ou sept espèces différentes de poissons (document déposé DT2, p. 147).

Pourriez-vous préciser les espèces rencontrées dans le ruisseau de la décharge du lac Sergent ?

Question 2 La présence de frayères dans le ruisseau de la décharge du lac Sergent

Dans un avis émis le 30 avril 2002, la FAPAQ affirmait qu'il était probable que l'omble de fontaine «[...] utilise le ruisseau de la décharge pour plusieurs étapes de son cycle vital y compris la reproduction [...]» (document déposé PR6.1). Lors de l'audience, la représentante de la FAPAQ a affirmé avoir observé «[...], dans la section inférieure des habitats qui pourraient être propices à la fraie de l'omble de fontaine.» (document déposé DT2, p. 147)

- A) Outre des sites potentiels pour la fraie de l'omble de fontaine, à votre avis, le ruisseau de la décharge du lac Sergent peut-il abriter des frayères d'autres espèces ? Le cas échéant, pourriez-vous préciser lesquelles et dans quel tronçon elles pourraient se situer.
- B) Si des étiages plus sévères sévissaient dans la décharge, quel pourrait en être l'effet sur les frayères d'omble de fontaine ?

Question 3 L'effet d'éventuelles modifications du débit

D'éventuelles modifications du débit dans le ruisseau de la décharge pourraient-elles affecter des espèces animales autres que les poissons et notamment des espèces non aquatiques ? Si oui, pouvez-vous préciser lesquelles et comment ?

Question 4 Les bénéfices environnementaux de la stabilisation estivale du niveau

Sachant:

- que le niveau d'eau de référence bathymétrique du lac Sergent a été fixé à 158,04 m;
- que ce niveau de référence représenterait un niveau moyen;
- que présentement, en période d'étiage, le niveau du lac peut s'abaisser jusqu'à 25 cm sous ce niveau de référence;
- que les nombreux barrages clandestins construits dans la décharge du lac ont eu tendance à stabiliser le niveau estival du lac vers la cote 158 m;

à votre avis, le projet de stabiliser le niveau minimal du lac à 158,00 par un barrage offre-t-il des avantages ou des désavantages environnementaux significatifs pour le lac en terme de qualité d'habitats pour la faune aquatique ? Pourriez-vous expliquer pourquoi ?

Question 5 Les effets de l'abaissement hivernal du niveau du lac Sergent

Dans son avis du 30 avril 2002, la FAPAQ questionnait les effets possibles de l'abaissement hivernal proposé sur les populations de poisson du lac et en particulier sur la fraie du maskinongé (document déposé PR6.1).

Selon la FAPAQ, l'abaissement proposé du niveau du lac entre les mois de novembre et mai pourrait-il avoir un impact sur les populations de poisson du lac Sergent ? Le cas échéant, pourriez-vous expliquer pourquoi ?

Question 6 L'efficacité de l'ouverture proposée pour la circulation du poisson

Dans son avis du 30 avril 2002, la FAPAQ signalait que si des espèces du lac utilisent le ruisseau de la décharge, des dispositifs de montaison et de dévalaison pourraient être requis à l'endroit du barrage (document déposé PR6.1). Le promoteur propose maintenant de laisser à la base des poutrelles de l'ouvrage de contrôle, une ouverture de 10 cm de hauteur par 60 cm de largeur afin de faciliter la libre circulation du poisson entre l'amont et l'aval du barrage. Les poutrelles seraient installées en mai et retirées en novembre.

À votre avis, l'ouverture proposée constituerait-elle un dispositif satisfaisant de montaison et de dévalaison pour la faune aquatique fréquentant cette partie de la décharge ? Pourriez-vous expliquer votre réponse ?